

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2013 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 10 janvier 2013, sous la présidence de Monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

Présents : M. PEUILLON - P. GIVRE - T. LACROIX - C. LACOTE - P. JAILLER - F. BOUFFARON - F. MAYAUD - E. VERNAY - B. FOREST - R. DE ALMEIDA - L. BRONIARZ - S. BEZACIER - E. DELAGE - M. MOLLON.

Absent excusé : S. PAGANON.

Monsieur Philippe JAILLER a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

En ce qui concerne les pré-enseignes des commerces, elles seront commandées et installées après avis écrit du Conseil Général.

Monsieur Pierre GIVRE demande que le paragraphe et le tableau relatif au calcul du prix de vente des parcelles de terrain du lotissement « Impasse des Sports » soient modifiés ainsi :

Le prix d'achat TTC du terrain destiné à la création du lotissement, est à ajouter au prix de vente des lots et calculé ainsi :

Lot n° 1 : $317 \text{ m}^2 \times (11.985,59 \text{ €} / 3.848 \text{ m}^2) = 987,79 \text{ €}$
Lot n° 2 : $415 \text{ m}^2 \times (11.985,59 \text{ €} / 3.848 \text{ m}^2) = 1.292,62 \text{ €}$
Lot n° 3 : $532 \text{ m}^2 \times (11.985,59 \text{ €} / 3.848 \text{ m}^2) = 1.657,05 \text{ €}$

	<i>Montant HT (hors coût d'achat)</i>	<i>TVA 19,6 %</i>	<i>Coût d'achat du terrain</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Coût au m² TTC</i>
LOT N° 01	17.568,74 €	3.443,47 €	987,79 €	22.000 €	69,40 €
LOT N° 02	20.658,34 €	4.049,03 €	1.292,62 €	26.000 €	62,65 €
LOT N° 03	25.370,36 €	4.972,59 €	1.657,05 €	32.000 €	60,15 €

Après les rectifications apportées ci-dessus, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

ELECTION DES DELEGUES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROANNAISE

Monsieur le Maire fait part de la lettre de Monsieur Christian AVOCAT, Président à titre transitoire de la Communauté d'Agglomération du Roannais (C.A.R.), en date du 2 janvier, relative à l'installation des instances communautaires. Celle-ci rappelle le périmètre de la nouvelle C.A.R. ainsi que la date de l'arrêté préfectoral concernant sa création. Elle précise que les membres de la nouvelle assemblée constituante siégeront le 25 janvier 2013 pour élire le président et les vice-présidents, et qu'il est nécessaire de désigner les délégués, avant le 14 janvier 2013.

A défaut d'avoir élu les délégués, la commune sera représentée au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération :

- Soit par le maire pour les communes qui ne comptent qu'un délégué titulaire,
- Soit par le maire et le premier adjoint pour les communes qui comptent plusieurs délégués titulaires.

Puis, monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 438, du 18/12/12, portant fusion de la Communauté d'Agglomération « Grand Roanne Agglomération » et des Communautés de Communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la Commune de Saint Alban les Eaux, et précisant l'élection des délégués de la nouvelle Communauté d'agglomération roannaise.

Considérant les délibérations favorables sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de cette nouvelle instance, des communes de Saint Léger sur Roanne, Coutouvre, Mably, Roanne, Vivans, Villemontais, Parigny, La Pacaudière, Lentigny, Combre, Le Coteau, Villerest, Notre Dame de Boisset, Perreux, Commelle Vernay, Saint Haon le Vieux, Ouches, Montagny, Riorges, Saint Vincent de Boisset et Saint Romain la Motte ;

Considérant que la commune de Montagny doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que les délégués sont élus par les membres du Conseil Municipal parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du conseil procèdent donc à l'élection des deux délégués :

- délégué titulaire : monsieur Marcel PEUILLON, avec 14 voix
- délégué suppléant : monsieur Philippe JAILLER, avec 13 voix.

Monsieur le Maire rappelle que le délégué suppléant pourra assister aux réunions mais il ne prendra pas part au vote. De plus, 24 vice-présidents seront élus dont 3 issus de notre ancienne communauté de communes.

PROJET DE METHANISATION

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, messieurs BARGE, industriels, ont longuement présenté leur projet d'implantation d'une usine de méthanisation à Montagny, dans la zone artisanale de Varinard. Monsieur le Maire récapitule les points négatifs soulevés à savoir que, 2 ou 3 emplois seraient créés, qu'il y aurait un danger potentiel découlant de la production de gaz, que l'esthétique du site serait dégradée à cause des cuves d'une hauteur de 12 mètres et que des engrais solides et liquides sortiraient de cet établissement. Suite à cet exposé, il invite chaque conseiller à donner son avis au sujet de l'édification de cette usine sur le territoire de la commune. Après l'écoute de chaque conseiller, il s'avère que 7 sont contre l'implantation, 4 sont pour et 3 s'abstiennent.

Reprenant la parole, monsieur le Maire propose de visiter une usine du même type dans la région parisienne, le samedi 19 janvier 2013. 6 membres du conseil font part de leur désir de participer à cette visite.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'intervention du bureau d'étude GINGER CEBTP, le sondage géotechnique n'a pas pu être réalisé, car du remblai recouvrait la dalle de l'ancien poste de coupure EDF. L'entreprise Franck LACOTE a donc procédé à l'enlèvement des matériaux pour la somme de 239,20 € TTC.

Suite à la découverte des dallages laissés sur le site, Monsieur le Maire a dû valider, en urgence, le devis complémentaire de GINGER d'un montant de 350 € HT relatif à la reconnaissance des fondations du bâtiment démolé, auquel il faudra peut-être ajouter 320 € HT pour la réalisation de deux carottages. De plus, la commune met à disposition une pelle mécanique fournie par Hervé LACOTE, pour finaliser ces sondages. Le conseil donne son accord pour ces suppléments.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire a été accordé le 28 décembre 2012 et transmis au contrôle de légalité. L'échéancier permettrait d'envisager l'ouverture du restaurant scolaire au début de l'année 2014.

PARTICIPATION « BATEAU DES ENFANTS »

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Mairie de Combre, en date du 13 décembre dernier, précisant que les prévisions relative au nombre d'heures de fréquentation des enfants de Combre au Centre de Loisirs le « Bateau des Enfants », ont été dépassées et que celles des enfants de Montagny n'ont pas atteint leur maximum.

De ce fait, le conseil municipal de Combre demande que la commune de Montagny prenne à sa charge le dépassement occasionné par la commune de Combre.

Le conseil refuse à l'unanimité de financer la participation due par la commune de Combre au « Bateau des Enfants ».

VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que pour permettre le raccordement en eau potable, assainissement, électricité et télécom, des parcelles de terrain situées « Bas de Roche » et appartenant à Monsieur Maurice MOLLON, des travaux d'extension de réseaux ont été réalisés sur le chemin rural jouxtant ces parcelles.

Aussi, pour faciliter l'accès aux parcelles viabilisées et destinées à recevoir prochainement des maisons individuelles, il y a lieu de restaurer ce chemin devenu inaccessible aux véhicules.

Dans le cadre de l'ATESAT, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont établi un devis type qui a été transmis à trois entreprises et seulement deux ont répondu. Monsieur le Maire présente donc les devis des entreprises suivantes :

- Entreprise Franck LACOTE 12.646,05 € HT
- Entreprise Sébastien VAGINAY 12.080,00 € HT

Ces deux entreprises s'engagent à réaliser les travaux dès la semaine prochaine si le temps le permet. Le conseil retient le devis de l'entreprise Sébastien VAGINAY, moins disant.

QUESTIONS DIVERSES

** Panneaux touristiques*

Suite à la dernière commission communication/bulletin communauté, il est demandé à chaque commune de transmettre, avant le 31 janvier 2013, à l'ex Communauté de Communes de Perreux :

- Pour les panneaux en grès à apposer sur chaque monument : le nom du bâtiment ou petit patrimoine, le texte explicatif et blason.
- Pour les panneaux stratifiés à apposer à 1 point de vue remarquable : titre du panneau, texte explicatif, blason ou photo.

Les panneaux en grès sont financés par les Communes. L'ex communauté de communes de Perreux prend en charge leur conception d'un montant de 180 €, ainsi que 4 panneaux en stratifié par commune.

Monsieur Philippe JAILLER demande au conseil s'il est utile d'apposer des panneaux en grès sur des croix non rénovées et quel monument serait susceptible de recevoir ces panneaux. Les monuments suivants ont été cités : le puits, la fontaine, la Chapelle d'Armont avec accord du propriétaire et peut-être l'église.

** Bulletin municipal 2012*

Monsieur Philippe JAILLER informe que le bulletin municipal devrait être livré en Mairie le 17 janvier 2013.

** Repas des Anciens 2013*

Il est rappelé que le rendez-vous pour la préparation de la salle est fixé le vendredi 25 janvier à 14 h. Les invités à ce repas seront accueillis à partir de 11 h. Dix conseillers s'engagent à participer au service du repas.

** Accessibilité*

Les bâtiments communaux seront visités le mardi 15 janvier, par le bureau d'études missionné pour l'accessibilité.

** Site Internet*

Mesdames Thérèse LACROIX et Elisabeth DELAGE souhaitent que le compte rendu du conseil municipal soit diffusé en intégralité sur le site. Monsieur le Maire demande que tous les articles paraissant sur le site soient validés en réunion maire/adjoints, avant diffusion. Compte-tenu de certaines critiques, madame Thérèse LACROIX a annoncé qu'elle passait la main pour la mise en ligne des actualités pour le site de la commune. Madame Elisabeth DELAGE a ajouté : Pourtant, depuis quatre ans que nous nous en occupons, tout s'était bien passé !

** Divers*

Madame Thérèse LACROIX informe que le Conseil Général a installé l'ordinateur à la bibliothèque. Une clé WIFI a été achetée chez CMINFO.

Remerciements de Jacques MERCIER pour le prix de la municipalité lors du GEA, de la famille de Roger BESSON, et de l'Abbé PREYNAT pour l'invitation aux vœux du 5 janvier 2013.

Madame Monique MOLLON demande si des précisions ont été apportées par rapport à la semaine d'école de 4,5 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55.